



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Au jour le jour – juillet 2021

01 07 : Castelnau-Tursan – réunion du Comité de pilotage du site Natura 200 des Côteaux du Tursan – En raison d'un problème personnel, Georges Cingal n'a pas pu assister comme prévu à cette réunion. Situation d'autant plus regrettée qu'une visite des parcelles achetées par le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine était organisée – Compte rendu : 3 pages accompagnées des 28 pages la présentation.

01 07 : Vielle Saint-Girons – Le Tribunal de Dax a reconnu coupables les trois personnes qui avaient construit un accès privé jusqu'à une parcelle de dune dont ils sont propriétaires. L'affaire avait été évoquée le 6 mai 2021. Me Defos du Rau, avocat des victimes, et Me Ruffié, avocat de la SEPANSO, avaient souligné d'une part que les travaux avaient été réalisés sans autorisation et d'autre part en dégradant un milieu sensible où se développent des espèces protégées. Les plaignants et la SEPANSO, parties civiles, se voient alloués des dommages et intérêts.

02 07 : Hossegor (dragage du lac) – Dossiers 1801597 et 1900268 – La SEPANSO reçoit le jugement du Tribunal administratif de Pau (22 pages) rejetant tous les arguments que nous avons avancés. Les juges pourront s'inspirer de Paul Valéry (Monsieur Teste) : « L'environnement n'est pas mon fort ... »

02 07 : Atlas des paysages des Landes – visioconférence organisée par le Conseil départemental – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

02 07 ; Commission départementale de la nature des paysages et des sites – Formation Sites – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

06 07 : Hossegor – La maison de nos adhérents sur le boulevard de la dune a encore été squattée. Un courrier a été adressé au maire avec copie à la préfète et au procureur.

06 07 : Messanges - Enquête publique relative au projet d'aliénation et de cession du chemin rural – L'association Messanges Environnement, affiliée à la SEPANSO, a adressé son avis défavorable au Commissaire enquêteur en s'appuyant sur des données objectives et des craintes légitimes (5 pages).

06 07 : Réserve naturelle du Courant d'Huchet – la SEPANSO interroge à nouveau Madame la Préfète à propos des situations anormales constatées dans le périmètre de la réserve (2 pages)

07 07 : Soustons – Consultation du public concernant la demande de permis d'aménager n° PA 040 31 020 X0002 Lotissement « Le Clos Seuvia » - La SEPANSO a émis un avis défavorable basé sur une série d'arguments (5 pages).

07 07 : Roquefort – La SEPANSO reçoit copie du courrier adressé par un personne, choquée que les végétaux le long de la voie ferrée puissent faire l'objet d'une coupe rase (1 page + 2 pièces jointes).

07 07 : Le Conseil d'État annule le classement du putois (*Martes putorius*) comme espèce susceptible d'être détruite. France Nature Environnement avait attaqué ce classement en s'appuyant sur l'état de conservation défavorable de l'espèce au niveau national.

08 07 : Capbreton - Présentation du projet de dragage du Port – Georges Cingal, qui s'est inscrit pour pouvoir assister à cette réunion, demande communication du compte rendu de la réunion précédente.

08 07 : Roquefort – Comité de pilotage des sites Natura 2000 de la Midouze – La réunion a été suivie d'une visite de la hêtraie de Roquefort – PV de la réunion : 3 pages accompagnées des 20 pages de la présentation.

08 07 : Moliets – La SEPANSO interroge la préfète sur la situation à l'embouchure du Courant d'Huchet. La déclaration d'un élu qui figure dans le PV de la réunion du conseil municipal du 29 juin (affiché le 6 juillet) surprend et choque la SEPANSO : « *M. Jean Louis Dupouy informe le Conseil que la préfète voulait retarder le démarrage des travaux mais que le SIVU du courant d'Huchet passait outre.* »

09 07 : Arjuzanx – Suivi de la plainte déposée le 17 juin 2019 (faux en écriture publique...) – Le Procureur a décidé de classer cette affaire sans suite.

10 07 : Biscarrosse – Conférence-Débat « Biscarrosse face à l'érosion côtière »

10 07 : Hossegor – La SEPANSO observe une nouvelle fois que l'accès à la plage sud ressemble à un parking auto alors que c'est théoriquement un accès pour les services de secours.

11 07 : Capbreton – Manifestation des associations de protection de la nature contre le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne – Les Cingal y étaient.



12 07 : Saint-Pierre du Mont – Réunion de concertation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne - Georges Cingal a assisté à cette réunion, accompagné par Jean-Pierre Temboury.

15 07 : Misson – Commission de suivi du site de Fertinagro – Robert Feuillassier a représenté les riverains. Georges Cingal, accompagné de Christian Paillou, a représenté la SEPANSO. Les responsables de l'entreprise ont promis que les victimes de l'accident seraient indemnisées.

16 07 : Plan de Prévention des Risques littoraux du secteur Bourret Boudigau – La préfecture attire l'attention de la SEPANSO sur l'approbation de ce PPRL par arrêté n°DDTM40/SAR/BPRD n°2021-256 du 9 juillet 2021.

17 07 : Aloses et lamproies – Affaires 2100681 et 2100705 - L'Association Défense des Milieux Aquatiques et autres obtiennent satisfaction en référé. La SEPANSO reçoit copie des ordonnances du Tribunal administratif de Pau : « *L'arrêté du préfet des Pyrénées Atlantiques du 23 novembre 2020 est suspendu en tant qu'il autorise la pêche professionnelle et amateurs aux filets de la lamproie marine et de rivière ainsi que de la grande alose et l'alose feinte jusqu'à ce qu'il soit statué sur sa légalité* » - « *L'arrêté de la préfète des Landes du 24 novembre 2020 est suspendu en tant qu'il autorise la pêche professionnelle et amateurs aux filets de la lamproie marine et de rivière ainsi que de la grande alose et l'alose feinte jusqu'à ce qu'il soit statué sur sa légalité* »

20 07 : Moliets – La préfète répond au courrier du 24/06/2021 à propos des travaux de déviation du Courant d’Huchet : « *Ces derniers mois, les services de l’État ont entrepris la régularisation administrative de l’ensemble des travaux littoraux réalisés par les collectivités. C’est à ce titre qu’ils accompagnent la commune de Moliets-&Maâ concernant les procédures réglementaires liées aux travaux de déviation estivale du débouché du courant. Ces travaux sont situés sur la plage de Moliets-&Maâ. Ils ne concernent la réserve naturelle du courant d’Huchet que pour une très faible surface à l’extrémité sud du périmètre de cette dernière. Ainsi, la commune a prévu de déposer, dans les mois à venir, une autorisation environnementale qui sera soumise à une enquête publique. Réalisée en collaboration avec les services de la réserve naturelle, l’objectif de la régularisation de ces travaux est d’en assurer un encadrement réglementaire et de disposer d’un suivi pérenne des effets sur l’environnement... »*

20 07 : Mont de Marsan - Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – Au cours de cette réunion a été présenté le projet Terr ‘Arbouts (Powerpoint : 32 diapos) – PV officiel : 11 pages

23 07 : Bordères sur l’Adour – Dossier SOLEAL - L’expert juridique, missionné en 2014, envoie enfin à Me Ruffié les rapports d’expertises concernant les nuisances olfactives et les nuisances sonores (36 pages), accompagnés de l’étude acoustique (123 pages). Ces rapports sont accompagnés d’une belle facture d’expertise (72337,84 euros)

23 07 : Courant d’Huchet – La Commission d’Accès aux Documents Administratifs, saisie par les Amis de la Terre, a imposé à la commune de Moliets de communiquer les documents demandés (lesquels auraient intéressé les membres du Comité de pilotage de la Réserve naturelle) :

- Diagnostic ADS Moliets Mary Soyer, septembre 2018 (89 pages)
- Étude d’accompagnement à l’élaboration d’une stratégie locale de gestion du débouché du Courant d’Huchet : étape 1 – Diagnostic détaillé du fonctionnement (97 pages)
- Aménagement durable des stations (Moliets) : phase 2 programmation (63 pages)

26 07 : Épandage de pesticides – Le Conseil d’État donne raison aux associations qui avaient contesté le décret fixant en décembre 2019 les distances minimales à respecter et accordant des dérogations dans les départements où étaient définies des « chartes d’engagement départementales ». Le gouvernement se voit imposer de renforcer sous six mois la réglementation encadrant l’épandage des pesticides « pour mieux protéger la population » ; le gouvernement doit aussi revoir les conditions d’élaboration des chartes et leur approbation par le préfet.

26 07 : Habas – Le Collectif du chemin de la Treytie adresse un nouveau courrier à la préfecture en l’accompagnant d’une nouvelle pétition.

27 07 : Dax – Audience au Tribunal correctionnel (dossier civelles)

30 07 : Pays morcenais – PLUI-H – Rapport et conclusions de M. Yves Poisson, Commissaire enquêteur (243 pages) - Avis favorable assortis de 4 réserves et de 3 recommandations

30 07 : Pays morcenais – Schémas directeur d’assainissement des différentes communes et révision du Schéma directeur de gestion des eaux pluviales de Morcenx-la-Nouvelle – Rapport et conclusions de M. Yves Poisson, Commissaire enquêteur (243 pages) - Avis favorable

30 07 : Soorts-Hossegor – Dossier 2001316 – Le Tribunal administratif adresse l’ordonnance fixant la clôture de l’instruction de cette affaire au 31/08/2021- assorti (ou non) de réserves ou de recommandations selon les communes

30 07 : Mimizan – La SEPANSO écrit au directeur de l’ONF (2 pages) à propos des coupes rases en forêt domaniale : « *... Pour une meilleure résilience de la forêt et meilleure prise en compte de la biodiversité, de plus en plus d’expert forestiers, gestionnaires privés et publics (y compris ONF), préconisent des méthodes plus douces pour renouveler naturellement les forêts... »*

31 07 : Habas – La préfecture fournit les caractéristiques d'ingénierie du dossier concernant le projet d'antenne radioélectrique émettrice (dossier complet : 36 pages) – Les riverains ne sont pas rassurés pour autant. La SEPANSO persiste à demander une réunion de La SEPANSO réitère donc sa demande de réunion de de l'instance de concertation départementale pour les installations radioélectriques.

Documents :

Panorama des activités DREAL Nouvelle Aquitaine 2020, 12 pages

http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/activitedreal_nouvelle-aquitaine_2020_vf-2.pdf

Stratégie de l'État pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle Aquitaine, 56 pages

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/stategie-regionale-enr.pdf>